





Ateliers techniques du comité régional trames verte et bleue

« Mutualiser nos expériences en Île-de-France »

23 septembre 2015

Cité régionale de l'environnement, Pantin

Synthèse

Sommaire

Restitution des ateliers					
	Atelier « milieu urbain »	3			
	Atelier « milieu aquatique et zones humides »	4			
	Atelier « agriculture et forêt »	5			
	Atelier « infrastructures »	7			
Échange	s avec la salle	8			
Pour cor	nclure	13			
Liste des	s participants	15			

Restitution des ateliers

Atelier « milieu urbain »

Nicolas CORNET

Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU)

Les projets présentés

Deux projets ont été présentés lors de l'atelier « milieu urbain ». Le premier concerne la Trame verte et bleue (TVB) du Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Après un diagnostic écologique ayant duré six mois, la phase de co-construction a débuté, pour aboutir à une cartographie volontairement assez schématique à l'échelle du territoire, mais amenant à une déclinaison plus fine à l'échelle communale. Trois axes ont guidé le projet : faire de la biodiversité un élément structurant du territoire ; impliquer les acteurs ; et agir localement.

Le second projet est celui du Chemin des parcs, en Seine-Saint-Denis, un projet multifonctionnel, disposant d'une forte assise scientifique, visant à recréer des circulations douces entre les parcs existant sur le territoire, en intégrant les aspects paysager, écologique et de cadre de vie. Les résultats sont donc assez concrets, et en bonne voie de réalisation.

• Facteurs de succès

Nous avons identifié des facteurs de succès communs à tout projet de TVB:

- une forte volonté politique
- un réseau d'acteurs déjà investis sur le territoire
- la capacité à lier les différentes thématiques (écologie, cadre de vie, santé, etc.)
- la communication avec le grand public et les élus.

Quatre notions clés ressortent des questionnaires remplis par les participants à l'atelier : légitimer les actions, traduire les objectifs, convaincre, et pouvoir financer les projets.

• Difficultés et leviers

Les difficultés relevées en ce qui concerne le milieu urbain sont :

- une multiplicité des acteurs, des langages et des petits projets à la parcelle qui rendent difficile le suivi et la vision globale de l'évolution du territoire
- la non-intégration du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), qui n'a pas été mentionné lors de l'atelier
- la sous-estimation du milieu aquatique.

Quant aux leviers possibles, ont été cités :

- la gestion des espaces existants, la pression foncière étant trop forte en milieu urbain pour en créer de nouveaux
- les capacités de financement, leur baisse pouvant paradoxalement favoriser la concertation et la mutualisation
- l'implication des élus, qui peut aussi faire défaut.

Pour conclure, les échanges révèlent une forte distinction, dans les représentations, entre TVB et nature en ville, la TVB impliquant fonctionnalité et la nature en ville en appelant à

l'esthétique alors qu'il faudrait concilier ces deux approches. Même si la TVB change d'aspect quand elle entre en ville, cet outil peut et doit tendre vers une fonctionnalité écologique.

Atelier « milieu aquatique et zones humides »

Manuel PRUVOST-BOUVATTIER

IAU

• Introduction:

Rappel des principaux enjeux du SRCE sur les milieux aquatiques et humides :

- 1) Réhabiliter les annexes hydrauliques (bras morts, marais) pour favoriser la diversité des habitats
- 2) Aménager les ouvrages hydrauliques pour décloisonner les cours d'eau et rétablir la continuité piscicole et sédimentaire
- 3) Réduire l'artificialisation des berges
- 4) Stopper la disparition des zones humides

Présentation du Schéma Environnemental des Berges du réseau navigable d'Île-de-France, réalisé par l'IAU sous maîtrise d'ouvrage Région et État avec le soutien financier de l'AESN. Il s'agit d'un outil cartographique précis de diagnostic et de propositions de renaturation sur les 1200 km de berges du réseau navigable de la Seine, la Marne, l'Oise et l'Yonne franciliennes. Il propose des actions de renaturation hiérarchisées qui tiennent compte de l'opportunité liée au contexte plus ou moins favorable en termes de milieux et d'usages.

L'Agence de l'eau a dressé l'état des linéaires de rivières dont les obstacles ont été supprimés :

- 162 km ont été ouverts avec 43 obstacles supprimés et 22 passes à poissons créées,
- 20 M€ ont été engagés dont 12 M€ pour 3 passes à poissons VNF et la renaturation de la Mérantaise,
- 54 M€ sont engagés pour 177 dossiers de restauration de milieux dont 36 M€ pour 136 ha de zones humides et le reste pour 140 km de rivières.

Présentation de réalisations

Le SIAVHY a présenté une série d'actions. Le premier projet, emblématique, est la renaturation de la Mérantaise (affluent de l'Yvette). Projet initialement hydraulique de lutte contre les inondations, devenu également un projet de rétablissement des écoulements, avec une modification du paysage, la suppression d'obstacles et d'un canal, et la renaturation en génie végétal d'une rivière non domaniale, ce projet a nécessité une concertation adaptée au contexte 100% privé. Deux millions d'euros ont déjà été engagés pour les 2 premières tranches avec une suite prévue. Les projets et actions plus modestes présentés concernent : suppression du moulin de la Planche; désenclavement de rivières par déplacement de chemin et enlèvement de tunages inappropriés; débusage du ru de Beaucain; traitement de la Renouée par terrassement et re-végétalisation; protection et gestion des zones humides, par acquisitions foncières, restauration et conservation; sensibilisation par des classes d'eau et participation aux réunions de PLU.

Le SMSO a présenté un panel de réalisations de renaturation et de conservation active des berges. Les réalisations s'appuient systématiquement sur les propositions du schéma environnemental des berges. Les réalisations présentées à Maurecourt, Aubergenville, Vaux-sur-Seine, Rosny-sur-Seine, Moisson et Carrières-sous-Poissy, ont permis selon les sites, de créer des zones de frayères et des zones d'annexe, de profiler des berges en zone de transitions douces, de lutter contre l'érosion par des techniques de génie végétal, de stabiliser des chemins et améliorer l'accès des usagers, et de gérer écologiquement les différentes strates de végétation des berges.

• Synthèse des échanges : freins et leviers

La discussion a fait saillir les éléments suivants :

- Importance de la programmation des actions à travers un projet global.
- Les financeurs sont les décideurs. Les financements sont bien sûr des leviers mais cela peut aussi parfois être un frein. C'est en tout cas un facteur de complexité car plus il y a de financeurs, plus le cahier des charges est complexe.
- Difficulté de travailler sur les zones d'expansion des crues au niveau de syndicats dont les missions sont ciblées sur les berges de rivières domaniales naviguées. Sur les petites rivières, en revanche, il y a plus de latitudes pour réaliser ces zones d'expansion des crues.
- Notion de renaturation "douce" : laisser faire la nature et les espèces locales se réimplanter plutôt que de payer pour végétaliser avec des variétés horticoles ou des espèces non locales.
- Importance de travailler l'acceptabilité auprès des publics et des élus.
- Difficulté de gérer des impératifs réglementaires parfois contradictoires entre paysage, loi sur l'eau et milieux aquatiques, conservation du patrimoine bâti... Mais il s'agit aussi d'un facteur de richesse et d'intérêt des projets.
- Le SRCE, ou le Schéma des berges plus spécifiquement, ne sont pas les premiers moteurs pour initier les projets mais constituent néanmoins des soutiens précieux pour hiérarchiser les interventions dans le cadre de la programmation globale.
- L'évaluation au regard de la biodiversité est réalisée pour les gros projets. Elle est adaptée de façon pragmatique aux projets plus modestes en tenant compte des améliorations globales de richesse des milieux.
- Les informations en ce qui concerne les linéaires et les zones humides créées ou restaurées ainsi que ceux qui se dégradent sont lacunaires. Cela nécessiterait la création d'un portail régional décrivant les actions menées.
- Intérêt des visites de terrain pour sensibiliser les professionnels.
- Démultiplication des actions de renaturation hors maîtrise d'ouvrage publique pour toucher les propriétaires et entreprise privées et pour suppléer à l'absence d'existence de maitrise d'ouvrage sur des secteurs de Seine amont ou de la Marne.
- Il pourrait être imaginé le développement une stratégie de valorisation de la présence de continuités écologiques sur les territoires comme gage de la présence d'un environnement de qualité (et donc d'attractivité du territoire), à la manière des ZNIEFF grâce auxquelles certains élus valorisent leur territoire (proposition du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse).

En conclusion, l'existant n'est pas toujours homogène, et requerrait de disposer d'une information hiérarchisée, prenant en compte la typologie des actions.

Atelier « agriculture et forêt »

Bernard BRETON

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

• Introduction et présentations

En introduction de l'atelier « agriculture et forêt », rappel a été fait des trois axes du SRCE : faire, démultiplier et faire connaître.

La SNPN et le CNPF ont présenté une démarche de préservation des zones humides forestières par un travail d'animation et de sensibilisation des propriétaires et producteurs forestiers à la problématique. Un guide pratique a été réalisé sur la restauration de la fonctionnalité des réseaux de mares

Le CORIF a présenté la mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique orienté sur la protection de la chouette chevêche d'Athena dans les Yvelines sur 42 communes.

Freins et clés du succès

Les présentations et les échanges font apparaître des freins et des clés de succès. Les freins sont :

- l'aspect chronophage des activités d'animation et de communication
- la difficulté d'accès aux financements
- la concurrence des politiques économique et écologique
- la question de la mobilisation des connaissances
- la difficulté de mobiliser efficacement les outils de l'urbanisme
- la complexité et le caractère peu opposable du SRCE
- l'instabilité de la réglementation et des politiques de soutien.

Et en ce qui concerne les clés du succès, ont été relevées :

- une bonne synergie entre professionnels et naturalistes
- une coordination territoriale restant à mettre en place
- une appropriation des projets par les acteurs clés
- une déclinaison locale indispensable, mais dont l'échelle doit être définie (régionale, départementale, intercommunale ou communale)
- la réalisation d'actions peu coûteuses (par exemple l'animation auprès des propriétaires forestiers)

Faire connaître

Les échanges ont mis en valeur les aspects suivants :

- la nécessité de communiquer d'abord en interne, en organisant des formations à destination des agents et en valorisant le travail des ambassadeurs
- la définition des cibles prioritaires : élus, professionnels, population, acteurs de la connaissance
- un changement de posture visé à long terme, *via* réunions de proximité, formations et sciences participatives
- les retours d'expérience, avec des éléments concrets de coût, de calendrier, de pratiques, de gestion *post*-aménagement, et d'évaluation.

Démultiplier

L'objectif de démultiplication nécessiterait :

- la mutualisation et le partage d'expériences réalisées qui sont reconnues comme efficaces et peuvent servir d'exemples
- la valorisation à l'échelle régionale des centres de ressources et réseaux existants
- de consacrer davantage de temps à la communication sur ce qui est fait
- des retours d'expériences des acteurs locaux (capitalisation)
- l'implication de relais intermédiaires (Conseils départementaux, Comités de bassin, intercommunalités, organisations professionnelles).

Atelier « infrastructures »

Bertrand SEURRET

GRT Gaz

• Les projets présentés

Au cours de l'atelier « infrastructures », les débats se sont appuyés sur deux présentations : la première relative à la construction d'un éco-pont sur la RN4, dans la communauté d'agglomération de la Brie francilienne ; la seconde portant sur un projet d'étude porté par la SNCF sur l'Ile-de-France, visant à identifier des actions prioritaires pour améliorer la biodiversité.

L'acculturation à la biodiversité

A d'abord été soulignée la complexité du traitement de la biodiversité, particulièrement pour les industriels dont ce n'est pas le métier : le SRCE reste peu connu dans ces milieux, et la culture de la biodiversité peu partagée. Il y a nécessité et demande d'acculturation à cette problématique, par des actions de formation et de sensibilisation, et par un partage d'expériences et de connaissances. Dans cette perspective, il est essentiel de bien définir les critères de réussite d'un projet, sachant qu'un projet réussi est avant tout un projet partagé.

Convergence des intérêts et ancrage local

Un projet de TVB doit, pour réussir, faire se rejoindre des intérêts humains et des intérêts écologiques. Il doit donc s'inscrire dans un ancrage local relativement fin, ce qui d'ailleurs relativise l'absence parfois évoquée de bases de données à l'échelle régionale : les projets sont avant tout locaux et requièrent des études locales.

• Le problème de la gouvernance

Des projets d'aménagement autres qu'écologiques peuvent améliorer la TVB : une infrastructure linéaire, si elle est bien exploitée, peut améliorer une fonction écologique. Pour ce faire, il faut évidemment que les différents acteurs se connaissent et communiquent entre eux. La vision du gestionnaire d'une infrastructure linéaire, laquelle peut s'étendre sur des centaines de kilomètres, n'est pas celle du gestionnaire local qui s'attache à restaurer la continuité écologique sur un point précis de ce linéaire : faire se croiser ces visions soulève le problème d'une gouvernance adaptée.

De la salle (Sébastien FILOCHE, Conservatoire botanique national du Bassin parisien – CBNBP) Nous avons aussi parlé du fait qu'il était préférable qu'une structure de gouvernance soit mise en place en amont, avant travaux.

Échanges avec la salle

De la salle (Yann FRADIN, association Espaces)

Un appel à projets de la Fondation de France vient d'être lancé sur la question de la gouvernance. Y a-t-il, dans l'animation du SRCE, un outil qui permettrait de promouvoir cette question en ce qui concerne la TVB, sur le modèle des Commissions locales de l'eau (CLE) à l'échelle des bassins, ou des chartes pour les Parcs naturels régionaux (PNR) ? Cette question de la gouvernance doit absolument être explorée, et de manière globale, avec l'ensemble des acteurs concernés.

De la salle (Marylène VERGNOL, Conseil départemental de Seine-et-Marne)

Nous sommes ici dans un cercle de spécialistes de la TVB, et j'ai du mal à comprendre qu'on puisse parler de la trame verte d'un côté, et de la trame bleue de l'autre : selon moi, il faut absolument que nous ne les séparions pas, et que tous nous développions devant les élus le même discours, qu'il émane de la Région, du Département ou par exemple de GRT Gaz.

De la salle (Philippe MONCAUT, Syndicat de la Vallée de l'Orge aval – SIVOA)

Cette distinction est pour beaucoup le fait des financeurs. De même, la complexité des projets relève avant tout de la complexité des financements.

Gilles LECUIR -

Natureparif, animateur de séance

En effet, plus les décideurs sont nombreux, plus la mise en œuvre des projets est compliquée. Faut-il privilégier une approche par grands secteurs, par thème ou par territoire ?

Patricia CORREZE-LENEE, Conseil régional d'Ile-de-France

La Région favorise l'approche transversale. Les lois de décentralisation fixeront aux financeurs publics des seuils minimaux d'intervention, qui réduiront de fait le nombre de financeurs. Je retiendrai de ce qui vient d'être dit un fort besoin de pédagogie sur les outils, notamment sur le SDRIF qui est encore assez méconnu. La Région, avec l'État et Natureparif, essaie de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation ; des guides sont parus, comme celui sur la prise en compte du SRCE dans les Documents d'urbanisme locaux. Mais il serait intéressant pour nous de savoir ce qui pourrait vous être utile, et à quelle échelle mener ces actions de pédagogie.

De la salle (Samy OUAHSINE, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie – DRIEE)

La question de la transversalité peut aussi s'envisager du point de vue de la formation et des métiers : ferons-nous toute notre carrière dans l'environnement ? Il est tout à fait possible de faire un temps du *management* de projet TVB, et de poursuivre sa carrière en construisant une voie ferrée.

De la salle (Marylène VERGNOL)

Je pense que, pour faire que l'on s'approprie localement le SRCE, il faut aller sur le terrain et en proposer des déclinaisons concrètes : dire où se trouvent les corridors et les réservoirs, et comment les préserver. Cela suppose des moyens humains. Deux années seulement se sont écoulées depuis l'approbation du SRCE, qui est loin d'être un acquis. Le meilleur moyen de sensibiliser les élus est d'être sur le terrain avec eux, en s'appuyant sur des relais locaux.

Gilles LECUIR

Une première série de formations a été organisée au niveau de chaque département, conjointement par Natureparif, la DRIEE, la Région, les Conseils départementaux, les Directions départementales des territoires (DDT), et les différents acteurs de terrain : pensez-vous que ce genre de réunions soit utile, ou faut-il organiser davantage de visites de terrain ?

De la salle (Bertrand SEURRET)

Pour revenir sur les propos de M. Ouahsine, un parcours professionnel qui ferait passer de l'environnement à l'ingénierie semblerait tout à fait naturel dans le monde de l'entreprise : les ponts et les routes ne seraient-ils pas mieux construits si les ingénieurs disposaient d'une vraie culture de la nature ? Une évolution des programmes d'études et scolaires serait utile pour prendre en compte ce concept de biodiversité.

De la salle (Audrey MURATET, Natureparif)

Natureparif a construit avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) des programmes de sciences participatives à destination des publics scolaires, afin de sensibiliser à cette question dès la petite enfance.

De la salle (Sébastien FILOCHE)

Le CBNBP mène de nombreuses actions d'accompagnement sur la TVB, mais utilise très peu le SRCE qui s'avère trop complexe. Lorsque l'on explique le SRCE en se basant sur une cartographie des végétations, sa compréhension est bien meilleure. Il nous arrive d'avoir à revenir sur des études qui comportent des erreurs ou des oublis : nous avons vu des pelouses calcaires considérées comme friches, par exemple. A mon sens, la formation générale doit porter sur les outils, mais l'accompagnement local est indispensable.

De la salle (Olivier RENAULT, Conseil départemental de Seine-et-Marne)

Les élus n'ont pas forcément le temps d'étudier les guides méthodologiques, ni de participer à des réunions : il faut les accompagner sur le terrain, et former les professionnels des bureaux d'études au SRCE.

De la salle (Patricia CORREZE-LENEE)

Dans les contrats de bassin, il existe des financements de postes d'animateurs, lesquels pourraient devenir des relais, auprès des élus comme du grand public. Ensuite, cette nécessité d'accompagnement, dont plusieurs ont parlé, suggère que les formations pourraient quasiment prendre la forme de visites organisées sur le terrain. Certains bureaux d'études ont suivi nos formations : nous pourrions trouver un moyen de les faire connaître aux élus locaux.

Gilles LECUIR

L'objectif des journées techniques que nous avons organisées en 2014 et en 2015 était de former des formateurs, mais nous avons conscience qu'il faut continuer cette action de formation, quelle qu'en soit la forme.

De la salle (Aurélie MALOULA, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France – DRIEA)

Le SDRIF évoque les continuités, mais laisse au SRCE le soin de les déterminer plus précisément. De leur côté, les DDT communiquent aux collectivités, lorsqu'elles élaborent leurs documents d'urbanisme, un porter à connaissance qui fait référence à tous les documents régionaux, dont le SRCE. Les Unités territoriales de l'équipement et de

l'aménagement (UTEA) et les DDT ont participé aux formations et sont personnes publiques associées à chaque évolution des documents d'urbanisme. Le SRCE est de fait assez complexe et il doit être décliné à un niveau local plus abordable. L'État rend un avis, qui doit valider que les grandes orientations du SRCE ont bien été prises en compte dans le projet. Les services de l'aménagement sont assez vigilants et exercent une fonction de rappel sur les schémas existants. Cependant, le SRCE a deux ans, les documents d'urbanisme ont une durée de vie en général bien plus longue, et l'organisation actuelle s'apprête à évoluer avec les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) : l'impact du SRCE est donc encore difficile à évaluer.

De la salle (Agnès BAULE, Association française interprofessionnelle des écologues – AFIE) L'AFIE regroupe des professionnels qui travaillent sur ces problématiques de biodiversité depuis plus de 30 ans : les professionnels existent, mais les identifier requiert un minimum de culture de ces sujets. Le ministère de l'Environnement a édité récemment une charte à destination des bureaux d'études en environnement, et l'AFIE forme ses interlocuteurs autant qu'elle les conseille. Par ailleurs, c'est effectivement au niveau local que l'on peut agir, et la gouvernance est une question fondamentale. Pour impliquer les acteurs de terrain, les réunions ne suffisent pas : il faut inventer d'autres moyens de sensibilisation, plus participatifs, comme d'autres solutions de gouvernance.

De la salle (Philippe MONCAUT)

Il existe différents niveaux d'action : cette séance est destinée aux « sachants » ; il faut aussi sensibiliser les bureaux d'études et les élus. Je ne suis pas sûr qu'on obtienne vraiment des résultats en allant sur le terrain. Seuls les élus déjà convaincus participent aux formations : les autres sont partagés, et l'obligation de construire l'emporte souvent sur la restauration d'une continuité écologique. Il est crucial de trouver des moyens de travailler avec eux.

De la salle (Yann FRADIN)

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Hauts-de-Seine organise pour les élus des réunions spécifiques, qui remportent un certain succès.

De la salle (Camille BARNETCHE, Conseil régional d'Île-de-France)

De nos échanges, ressortent les notions de temps et d'échelle. Il faut accepter que l'acculturation à la biodiversité et la familiarisation au SRCE prennent du temps. La question de l'échelle est plus compliquée : la TVB parfois se compose d'un seul arbre. Des rapprochements d'acteurs se mettent en place, des outils permettent de capter l'attention des élus, comme les CLE. La restructuration des intercommunalités, qui seront des partenaires plus importants dotés de davantage de moyens, peut constituer une opportunité pour sensibiliser les élus.

De la salle (Christian COLLIN, Comité de bassin Seine Normandie)

Les différents schémas régionaux et les PLUi ne peuvent pas décider de la gestion des trames : ce serait un abus de pouvoir. Or qu'en est-il de la biodiversité, lorsqu'une trame présente des biocides ou lorsqu'une forêt est déboisée par un gestionnaire forestier ? Ce sont des questions de gestion. A la page 91 du tome 2 du, le SRCE recommande d'avoir à Paris et en petite couronne, sur toutes les nouvelles opérations d'aménagement, 30 % de pleine terre. Ce genre de principe est très simple à appliquer dans tous les documents d'urbanisme. Si l'on sort de la stricte logique de trame en adoptant des démarches plus générales, on peut par exemple entrer dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et donc dans les programmes de mesures, et du même coup contrôler les financements. Pour que les différents documents prescriptifs soient cohérents, il manque une sorte d'interface au niveau institutionnel.

De la salle (Maxime ZUCCA, Natureparif)

Nous avons mentionné les formations officielles, mais Natureparif intervient aussi auprès d'autres acteurs, architectes, entrepreneurs ou universitaires, et chaque personne formée peut former à son tour. L'écologie et la biodiversité sont des domaines sur lesquels il est extrêmement facile de communiquer : les messages ne véhiculent que du positif et sont donc bien reçus, surtout en ce qui concerne la TVB, parce qu'elle implique la multifonctionnalité.

De la salle (Audrey MURATET)

Je remarque qu'il manque des scientifiques dans cette salle. Les écologues sont encore en train d'étudier les continuités écologiques, et nous sommes loin de savoir comment évaluer ces connectivités : il serait nécessaire d'inviter des scientifiques lors des réunions et formations, et de les impliquer davantage dans le passage de relais sur la TVB.

De la salle (Lucile RAMBAUD, DRIEE)

Dans l'atelier « infrastructures », a été évoqué le besoin d'un réseau de gestionnaires d'infrastructures pour favoriser le partage d'expériences entre professionnels. Un besoin analogue a-t-il été évoqué par les participants aux autres ateliers ? A également été évoqué le besoin d'un outil régional pour décrire, faire connaître et démultiplier les actions, besoin qui intéresse évidemment l'équipe d'animation du SRCE, notamment dans la perspective de son bilan à mi-parcours. Développer un tel outil vous semble-t-il une bonne idée, et seriez-vous susceptibles de l'alimenter ?

De la salle (François HUART, Agence des espaces verts – AEV)

L'AEV est souvent associée en tant que personne publique à la révision des PLU. Or, dans ce cadre, je n'observe chez les élus ni hostilité, ni indifférence vis-à-vis du SRCE. Ils ont bien compris qu'ils devaient le prendre en compte. L'AEV a pour rôle de les éclairer et de les accompagner, pour leur permettre de trouver la traduction la plus cohérente possible du SRCE.

De la salle (Claire BINNERT, Centre régional de la propriété forestière – CRPF)

En ce qui concerne les échelles d'approche, la TVB concerne des réseaux très divers. Il faudrait être capable de parler aux élus en utilisant leur langage, de même que, sur un plan très local, on trouve un forestier pour parler aux propriétaires forestiers. Il nous appartient d'intervenir à diverses échelles et de coordonner la parole de ces réseaux différenciés.

De la salle (Marylène VERGNOL)

Les documents d'urbanisme locaux sont un moyen intéressant pour décliner la TVB, d'autant plus qu'il y a actuellement beaucoup de révisions en cours. On a dit qu'un élu optera davantage en faveur de l'urbanisation. Soit mais l'indice de biotope permet de ne pas le faire n'importe comment, et le recours aux notions de cadre de vie et de santé est un excellent moyen de sensibiliser un élu. Quant à développer un outil, le centre de ressources TVB existe¹: il vaut bien mieux améliorer l'existant plutôt que d'en créer un autre.

De la salle (Nicolas CORNET)

Le coefficient de biotope surfacique est réservé aux situations de secours en zone urbaine dense : il n'a pas à être utilisé partout, et l'organisation territoriale peut tout à fait se faire au détriment des continuités. Le coefficient de pleine terre est en ce sens bien plus intéressant.

-

¹ Voir adresse p14

De la salle (Aurélie MALOULA)

Les documents d'urbanisme ne sont pas les seuls documents pouvant être utilisés en faveur de la biodiversité et de la TVB. Il existe d'autres outils : les Agendas 21, les chartes de PNR, le SDAGE, toute une panoplie de documents de planification, qui sont autant de leviers indirects.

Gilles LECUIR

Il existe effectivement d'autres outils : atlas de la biodiversité communale, charte régionale de la biodiversité, cahiers des charges de lotissement, labels. Le label Ecojardin, animé par Natureparif, valorise la gestion écologique des espaces naturels.

De la salle (Bertrand SEURRET)

Le Club des infrastructures linéaires et de la biodiversité (CILB) travaille à améliorer la connaissance des impacts des infrastructures sur la biodiversité. Un rapport faisant suite à un séminaire ayant regroupé 160 personnes est en cours de publication², et le Club a également financé un appel à projets « Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages » (ITTECOP).

Gilles LECUIR

Un certain nombre d'entreprises du CILB finance le Fonds de dotation pour la biodiversité (FDB)³ et cette source de financements est souvent méconnue.

De la salle (Jean-Marc BERNARD, DRIEE)

Gardons à l'esprit que la prise en compte du SRCE est obligatoire lors de la révision des PLU, qui doivent être mis en conformité dans un délai de trois ans à partir de la date d'adoption du schéma, et tout projet d'aménagement avec étude d'impact est censé prendre en compte les continuités. L'évolution des pratiques a eu lieu lorsque les associations ont compris qu'elles pouvaient déposer des recours. Notre rôle est d'anticiper, d'aider les porteurs de projet à ne pas se mettre en porte-à-faux, et de faire émerger des projets collectifs de qualité.

²UICN France et CILB-« CORRIDORS D'INFRASTRUCTURES, CORRIDORS ECOLOGIQUES ? » - État des lieux et recommandations, juillet 2015www.uicn.fr/IMG/pdf/Publication_UICN_France_CILB.pdf

³ www.fdbiodiversite.org/

Pour conclure

Patricia CORREZE-LENEE

Conseil régional d'Île-de-France

Sur le plan régional, le premier élément important à signaler est le fait que la biodiversité et plus particulièrement la question du SRCE sont bien inscrites dans un certain nombre de programmes pluriannuels structurants de la Région. Le Contrat de projet État-Région (CPER) voté en juin 2015 inclut un volet biodiversité qui engage 70 millions d'euros, dont la moitié est destinée à la restauration des continuités écologiques. Le Contrat de plan interrégional État-Région (CPIER) « Vallée de la Seine », qui concerne la Seine aval, a déjà été voté, et le CPIER « Plan Seine », pour la Seine amont, sera voté demain. Ils permettront de financer des passes à poisson et la restauration de continuités écologiques sur les berges.

La Région est devenue autorité de gestion des fonds européens. De ce fait, elle pilote le programme du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui a été approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 et qui inclut le financement de programmes à destination des agriculteurs, leur permettant de préserver la biodiversité. Un appel à projets « Programmes agro-environnementaux et climatiques » (PAEC) sera d'ailleurs lancé à la fin de l'année. Enfin, dans le cadre des projets du Fonds européen de développement régional (FEDER), la Région a fait inscrire un volet sur la TVB en milieu urbain. Les dossiers sont en cours d'instruction, 10 territoires pourraient être soutenus. Au total, ce sont 10 millions d'euros qui sont affectés à la biodiversité : certains moyens sont donc tout à fait sécurisés.

La TVB touche à la question des réservoirs de biodiversité, en faveur desquels la Région intervient aussi en classant des Réserves naturelles régionales (RNR) : il existe actuellement 11 RNR en Île-de-France, et le classement d'autres sites est à l'étude.

Enfin, la Région contribue, avec l'appui de Natureparif, à la mise en œuvre du SRCE sur le territoire, à travers l'organisation de formations et l'édition de guides. Natureparif, l'État et la Région ne peuvent pas assurer la formation de tous les acteurs des territoires : nous devons envisager de nous appuyer sur les acteurs locaux (intercommunalités, associations ...).

Aurélie VIEILLEFOSSE

DRIEE

Sur le plan national, le projet de loi relatif à la biodiversité a pris du retard. Il est attendu au Sénat pour janvier 2016. Le projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit quant à lui une ordonnance sur l'articulation des schémas régionaux avec le SRCE. Le SRCE étant déjà pris en compte par le SDRIF, cette ordonnance ne devrait pas impacter l'Île-de-France.

La grande actualité pour nous, services de l'État, est le Comité interministériel (CIM) du Grand Paris dont le prochain se tiendra le 15 octobre 2015. Des annonces fortes ont été faites par le gouvernement, notamment sur les volets transports et logement. La DRIEE a réussi à faire inscrire les enjeux de cohérence écologique au CIM d'avril dernier, mais nous manquons encore de contenu. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour les prochains CIM.

Enfin, de nombreux appels à projets ont été lancés : « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », « Ville respirable dans cinq ans », « Terre saine ». D'après les échos ministériels, ces appels à projets pourraient être élargis en 2016 à la thématique biodiversité : nous vous tiendrons au courant.

11 SRCE sont d'ores et déjà adoptés, et les prévisions pour fin 2015 sont de 21 ; le premier SRCE a été celui d'Île-de-France, et c'est évidemment une bonne chose. Nous avons lors de cette journée beaucoup évoqué les difficultés budgétaires et la sensibilisation problématique des élus au SRCE, mais, d'un autre côté, nous voyons les opérateurs économiques se saisir du sujet et les projets se multiplier. Je note l'idée de traiter l'année prochaine du sujet de la gouvernance, et je retiens le besoin de créer des espaces de dialogue au niveau local. Les DDT travaillent actuellement sur la démarche de « nouveau conseil au territoire », qui pourrait être un outil de sensibilisation à la biodiversité.

Gilles LECUIR

Des formations sur le SRCE ont été programmées en 2014 et en 2015, des publications existent, et vous pouvez nous solliciter pour organiser une matinée de sensibilisation sur votre territoire. Le 6 octobre, est organisée une journée pour les CAUE. Le 27 octobre, nous avons programmé une journée consacrée à la TVB en milieu urbain dense. La semaine prochaine, les 29 et 30 septembre, aura lieu notre colloque « Climat & biodiversité ». Un guide de lecture du SRCE et des recommandations pour la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme viennent d'être édités. Ils sont disponibles en versions papier et dématérialisée sur les sites internet de la DRIEE⁴, de Natureparif⁵ et du centre de ressources TVB⁶. Des éléments pour l'établissement d'un cahier des charges TVB pour les documents d'urbanisme est en cours d'élaboration à l'initiative de la DRIEE et sera bientôt disponible.

Le travail se poursuit avec l'appui de Natureparif. Les échanges de cette journée vont alimenter les réflexions et les programmes de la Région et de la DRIEE.

Pour finir, la **Région et la DRIEE** remercient les participants et tout particulièrement Natureparif pour l'organisation de ces ateliers techniques du Comité régional trames verte et bleue sur le thème « Mutualiser nos expériences en Île-de-France ».

* * *

⁴www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r31.html

⁵www.natureparif.fr/srce

⁶www.trameverteetbleue.fr/

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme	Atelier
ALBARIC	Laura	CD93	milieu urbain
ANGLADE	Irène	CORIF	milieux agricoles et forestiers
BARBARA	Camille	Association Espaces	milieux aquatiques et humides
BARNETCHE	Camille	Conseil Régional Île-de- France	milieux agricoles et forestiers
BARRIER	Fanny	Association Espaces	infrastructures linéaires
BAULE	Agnes	AFIE	milieux agricoles et forestiers
BERARDI	Olivier	CD 94	milieux agricoles et forestiers
BERNARD	Jean-Marc	DRIEE	infrastructures linéaires
BEUNKE	Véronique	AESN	milieux aquatiques et humides
BINNERT	Claire	CRPF Île de France - Centre Val de Loire	milieux agricoles et forestiers
BRETON	Bernard	CESER	milieux agricoles et forestiers
BRIANDET	Clément	CAUE 91	milieu urbain
BRUGES	René	FF de Randonnée Pédestre	infrastructures linéaires
COLLIN	Christian	Comité de bassin Seine Normandie	milieux agricoles et forestiers
COLLOMBAT-DUBOIS	Julie	Natureparif	
CORNET	Nicolas	IAU Île-de-France	milieu urbain
CORREZE-LENEE	Patricia	Conseil Régional Île-de- France	
COUBES	Anaïs	DDT des Yvelines	milieux agricoles et forestiers
DELBET	Louise	CD 94	milieu urbain
DEWULF	Lucile	Natureparif	milieux agricoles et forestiers
DUCHEZ	Bertrand	CD 77	infrastructures linéaires
DUCLAU	Marie	CD 77	milieu urbain
FARNAULT	Ghyslaine	CD 91	milieu urbain
FILOCHE	Sébastien	CBNBP	infrastructures linéaires
FLANDIN	Jonathan	Natureparif	milieu urbain
FORTIN	Antoine	SMSO	milieux aquatiques et humides

FRADIN	Yann	Association Espaces	infrastructures linéaires
HARDY	François	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	milieux aquatiques et humides
HEBERT	Florent	DRIEA	milieu urbain
HEBRARD-NEMON	Caroline	UNICEM	milieux aquatiques et humides
HUART	François	AEV	milieux agricoles et forestiers
HUOT DAUBREMONT	Colette	CORIF	milieux agricoles et forestiers
JENNER	Xavier	CRPF	milieux agricoles et forestiers
JOLIVET	Samuel	OPIE	milieux agricoles et forestiers
LALLOZ	Thomas	CA La Brie Francilienne	infrastructures linéaires
LE CORRE	Jean- Baptiste	CA Grand Paris Seine Ouest	milieu urbain
LE DIRACH	Pierre-Jakez	Voies Navigables de France	milieux aquatiques et humides
LE NOAN	Camille	CD 91	infrastructures linéaires
LECUIR	Gilles	Natureparif	milieux aquatiques et humides
LEGRAND	Joël	CEREMA	infrastructures linéaires
LEVAVASSEUR	Jennifer	Conseil Régional Île-de- France	milieux agricoles et forestiers
LORIDAN	Romuald	Ministère de l'écologie/DEB	infrastructures linéaires
LUNDY	florence	DRIAAF	milieux agricoles et forestiers
MADRID	Nathalie	AEV	milieux agricoles et forestiers
MALOULA	Aurélie	DRIEA/SA/DPAD	milieu urbain
MENOU	Aurélie	Voies Navigables de France	milieux aquatiques et humides
MENOUCHE	Ahmed	CEREMA	infrastructures linéaires
MERLET	Florence	OPIE	milieux aquatiques et humides
MEYNIER	Angélique	SIVOA	milieux agricoles et forestiers
MOITY	Marlène	Chambre d'agriculture 77	milieux agricoles et forestiers
MONCAUT	Philippe	SIVOA	milieux aquatiques et humides
MOULIN	Frédéric	GRTgaz	infrastructures linéaires
MOUSSEAU	Denis	Cabinet du CESER IDF	milieux agricoles et forestiers
MURATET	Audrey	Natureparif	infrastructures linéaires
NUZZO	Vanessa	Conseil Régional Île-de- France	milieu urbain
OUAHSINE	Samy	DRIEE	milieu urbain

OUMHAND	Majda	SNCF Réseau	infrastructures linéaires
PAQUIER	Fabien	Conseil Régional Île-de- France	milieux aquatiques et humides
PAUPARDIN	Julien	CD 93	milieux aquatiques et humides
PIOGER	Jean-Pierre	AEV	infrastructures linéaires
PRUVOST- BOUVATTIER	Manuel	IAU -îdF	milieux aquatiques et humides
RAMBAUD	Lucile	DRIEE	milieu urbain
RENAULT	Olivier	CD 77	milieux agricoles et forestiers
REQUENA	Jérémy	DRIEE	milieux aquatiques et humides
RICHARD	Olivier	DRIEA / DT 94	milieux agricoles et forestiers
RIGAULT	Justine	CD93	milieu urbain
RODRIGUEZ	Nicolas	AEV	milieux agricoles et forestiers
ROUSSELLE	olivier	DRIAAF	milieux aquatiques et humides
ROZANSKI	Jérôme	SIAHVY	milieux aquatiques et humides
SEGUIN	Elodie	SNPN	milieux agricoles et forestiers
SEURRET	Bertrand	CILB GRT Gaz	infrastructures linéaires
THEBAULT	Emma	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	milieu urbain
THOMAS	Liliane	AEV	milieux agricoles et forestiers
TORT	Blandine	SIAHVY	milieux aquatiques et humides
TUAL	Laura	SIAHVY	milieux aquatiques et humides
VALLEE	Jean	AEV	milieux agricoles et forestiers
VERGNOL	Marylène	CD 77	milieux agricoles et forestiers
VIEILLEFOSSE	Aurélie	DRIEE	infrastructures linéaires
VIVIEN	François	SIAHVY	milieux aquatiques et humides
WEGNEZ	Jérôme	CBNBP	milieux agricoles et forestiers
YEATMAN	Clotilde	CCI Paris	milieu urbain
ZUCCA	Maxime	Natureparif	milieux aquatiques et humides